

*Nombre de membres :*

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- En Exercice : 14
- Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la Convocation : 11/12/2025

**DELIBERATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE CUQ-TOULZA**

L'An Deux Mille Vingt-Cinq et le Quinze Décembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de CUQ-TOULZA se sont réunis en séance ordinaire à 20 heures et 30 minutes, après convocation légale, sous la Présidence de M. Jean-Claude PINEL, Maire.

**Présents :** M. Jean-Claude PINEL, M. Pierre HERAILH, M. Michel BATUT, M. Gérard BOUSSON, M. Jean-Claude NOURET, M. André HEBRARD, Mme Anne-Charlotte BARLERIN, M. Serge CLERGEAU, Mme Sylvie GAY, M. Didier JANSON, Mme Florence PENA. Le quorum est atteint.

**Pouvoirs :** Mme Nathalie BARDOU ayant donné pouvoir à M. Jean-Claude PINEL, M. Frédéric BASTIEN ayant donné pouvoir à Mme Anne-Charlotte BARLERIN, M. Philippe JACQUIER ayant donné pouvoir à Mme Florence PENA.

**Secrétaire de Séance :** M. Didier JANSON.

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**Délibération 2025/54 : Demande de subvention DETR dans le cadre du projet « Rénovation d'un bureau en logement de type T3 au 7, avenue de Toulouse »**

**ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 2025/46 en date du 27 novembre 2025**

Considérant le projet de rénovation d'un bureau en logement de type T3 aux normes PMR au 7, avenue de Toulouse,

Considérant l'accord de l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Occitanie pour effectuer des demandes de subventions concernant des projets de rénovations de biens appartenant à ce jour à l'EPF d'Occitanie,

Considérant l'avant-projet définitif, établi par l'architecte FARAMOND qui estime cette opération à 96 000,58 €HT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 1 abstention :

- INSCRIT ce projet au budget 2026 de la commune ;
- SOLICITE une subvention auprès de la préfecture dans le cadre de la DETR 2026 ;
- PRÉCISE que le plan de financement se présente de la façon suivante :

Financements	Dépense éligible	Taux sollicité	Montant	% subvention
Etat (DETR)	96 000,58 €	35 %	33 600,20 €	35 %
Autofinancement			62 400,38 €	65 %
<b>TOTAL</b>			<b>96 000,58 €</b>	

- AUTORISE le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, M. Jean-Claude PINEL.

Le Secrétaire de séance, M. Didier JANSON.

